

**Nouvelle  
organisation :**

**Modifications  
des Statuts et  
du Règlement  
intérieur de la  
SFRO**





# Modifications des Statuts et du Règlement

## Administration : nouvelle structure du bureau élu

- Bureau resserré : 10 membres de la SFRO représentatifs de la profession
- 3 collèges électoraux : 3 CHU/CHG ; 3 CLCC ; 4 Libéral
- Président élu pour 2 ans par le nouveau Bureau
- Past-Président 1 an pour assurer le « tuilage »
- Bureau élu pour 2 ans ; 2 mandats consécutifs maximum (4 ans)
- Un an « off » avant de pouvoir se représenter à nouveau
- Secrétaire Général et Trésorier : mandats de 6 ans non



# Modifications des Statuts et du Règlement

## Fonctionnement du bureau :

### - Comité « exécutif » :

- **Président, past-Président** (*1 an, à disposition ensuite*), **Secrétaire Général, Trésorier, Président SNRO**

- Réunion téléphonique/zoom du Comité exécutif mensuel selon actualité

### - Personnalités « qualifiées » invitées par le Président au Bureau :

- **Past-Président, Président SNRO, Président SFPM, Président AFCOR, Président SFjRO, Président CNP, Président CS, rédacteur en chef Cancer-Radiothérapie** (*ou leurs représentants*)

- Réunion du Bureau au moins tous les 3 mois



# Modifications des Statuts et du Règlement

## Fonctionnement du Conseil Scientifique :

- **Président du CS nommé par le Président SFRO après avis du Bureau**
- **Nomination un an en avance (participation au CS année n-1 et n+1)**
- **CS indépendant désigné par le Président du CS**
  - **Au moins 6 membres de la SFRO (« ès-qualités »)**
  - **Le Président SFRO ou son représentant**
  - **Un représentant de la SFjRO et un représentant de la SFPM**
    - **Le rédacteur en chef de Cancer/Radiothérapie ou son représentant**
    - **Un coordinateur administratif du Congrès en lien avec MCI**
- **Le CS se réunit à la demande du Président du CS indépendamment du Bureau**
- **Le Président du CS rend compte des avancées du CS à chaque Bureau**